

## FORMATION A L'UTILISATION D'UNE PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNES Catégorie A B C

### Objectif :

#### Général

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnes en vue de l'obtention du CACES® ou d'une attestation de compétence de la R486.

#### Opérationnels

*Le stagiaire sera capable de*

Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires et savoir les exploiter.

Procéder au vitrification visuelle et mécanique de la PEMP.

Vérifier l'adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer.

Sécuriser la zone d'évolution.

Effectuer et comprendre les gestes de commandements.

Effectuer les manœuvres demandées avec précision.

Adapter sa conduite à l'environnement.

Préparer au transport la PEMP.

Effectuer les manœuvres de secours.

Mettre la PEMP en position hors-service.

Réaliser les opérations de maintenance journalière.

Rendre compte des anomalies relevées.

#### Aptitude :

Médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

#### Personnes concernées :

Toute personne expérimentée ou non, appelée à utiliser plate-forme élévatrice mobile de personnes, présentant les aptitudes médicales requises et être âgé de 18 ans minimum.

#### Prérequis :

Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

#### Méthodes pédagogiques :

Formation en salle (exposés, question et exercices) et conduite sur le type de chariot concerné.

#### Moyens d'évaluation :

Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.

#### Après examen :

Délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) en application de la recommandation R486.

#### Délais d'accès :

Dès contractualisation

#### Suite de parcours :

Complément formation travail en hauteur, autres catégories R486, monitorat, SPS.

#### Débouchés :

Maintenance industrie, électricien, câbleur, nettoyage, dépannage...

## PROGRAMME

### Formation théorique

- ☺ Connaître les obligations du conducteur.
- ☺ Connaître les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur.
- ☺ Connaître la classification par catégorie de PEMP.
- ☺ Connaître la technologie des différents organes de la PEMP.
- ☺ Identifier en fonction des différentes catégories de PEMP pour chacune d'elles les caractéristiques.
- ☺ Connaître les principaux risques : renversement (vent, nature du sol, charge en plate-forme de travail, surcharge occasionnelle)
- ☺ Connaître les règles de stabilité et de mise en œuvre.
- ☺ Connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement.
- ☺ Savoir vérifier l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, hauteur de travail, nature du travail.
- ☺ Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- ☺ Connaître les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer.
- ☺ Connaître les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours.
- ☺ Gestes de commandements

### Formations pratique

- ☺ La prise de poste et les vérifications journalières
- ☺ Examen d'adéquation avec le travail effectué (matériel et environnement)
- ☺ Circulation sur différents types de parcours (espace large ou encombré)
- ☺ Mettre en place le balisage et la signalisation.
- ☺ Montée et descente depuis les PEMP
- ☺ Maîtrise et stabilisation sur différentes natures de sol et calage
- ☺ Exercices divers d'élévation (dessus, dessous, le long d'un bâtiment)
- ☺ Réaliser les manœuvres avec souplesse et précision.
- ☺ Manœuvres de sauvetage
- ☺ Respect des règles et consignes de sécurité
- ☺ Fin de poste

*Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes*

## MODALITES :

**Effectif du groupe :** 1 candidat maximum

**Durée formation :** 35 heures

**Lieu :** Intra ou Interentreprises

**Dates :** consultez notre planning ICI

**Tarif :** à partir de 580€

*Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles.*

*Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap*